NATIONS UNIES **EP**

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Distr.
GÉNÉRALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/39
6 novembre 2026

FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Quatre-vingt-dix-neuvième réunion
Montréal, 7-11 décembre 2026
Point 9 c) de l'ordre du jour provisoire[1]

PROPOSITION DE PROJET : BARBADE (LA)

Ce document contient les observations et la recommandation du Secrétariat sur la proposition de projet suivante :

Élimination

• Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	PNUE et PNUD	Approbation globale

[1] UNEP/OzL.Pro/ExCom/99/1

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

FICHE D'ÉVALUATION DE PROJET – PROJETS PLURIANNUELS

Barbade (la)

TITRE DU PROJET	AGENCE	RÉUNION D'APPROBATION	MESURE DE CONTRÔLE
Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II)	PNUE (principale), PNUD	91e	Élimination de 100 % d'ici 2030

DONNÉES AU TITRE DE L'ARTICLE 7 (annexe C, groupe I)	Année: 2025	0,21 tonne PAO

DONNÉES SECTORIELLES DU PROGRAMME DE PAYS (tonnes PAO)							Année: 2025
Substance	Aérosols	Mousses	Lutte contre l'incendie	Réfrigération		Solvant	Consommation totale du secteur
				Fabrication	Entretien		
HCFC-22					0,21		0,21

DONNÉES SUR LA CONSOMMATION (tonnes PAO)			
Valeur de référence 2009-2010:	3,69	Point de départ des réductions globales durables :	3,69
CONSOMMATION ADMISSIBLE AU FINANCEMENT			
Déjà approuvée :	3,69	Restante:	0,00

PLAN D'ACTIVITÉS APPROUVÉ		2026	2027	2028	Total
PNUE	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,20	0,52	0,00	0,72
	Financement ($US)	59 325	151 420	0	210 745
PNUD	Élimination des SAO (tonnes PAO)	0,38	0,00	0,00	0,38
	Financement ($US)	102 559	0	0	102 559

DONNÉES DU PROJET			2022	2023-2024	2025*	2026	2027	2028-2029	2030	Total
Consommation (tonnes PAO)	Limites fixées par le Protocole de Montréal		2,40	2,40	1,20	1,20	1,20	1,20	0,00	s.o.
	Valeur maximale autorisée		2,40	2,40	1,20	1,20	1,20	1,20	0,00	s.o.
Montants approuvés en principe ($US)	PNUE	Coûts du projet	36 000	0	0	52 500	134 000	0	75 500	298 000
		Coûts d'appui	4 680	0	0	6 825	17 420	0	9 815	38 740
	PNUD	Coûts du projet	125 000	0	100 000	97 000	0	0	0	322 000
		Coûts d'appui	11 250	0	5 731	5 559	0	0	0	22 540
Fonds approuvés par le Comité exécutif ($US)		Coûts du projet	161 000	0	100 000	0	0	0	0	261 000
		Coûts d'appui	15 930	0	5 731	0	0	0	0	21 661
Total des fonds recommandés pour approbation lors de cette réunion ($US)		Coûts du projet				149 500				
		Coûts d'appui				12 384				

*Le financement pour 2025 comprend 100 000 $US, auxquels s'ajoutent des coûts d'appui de 5 731 $US destinés au PNUD, pour des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique (décision 89/6).

Recommandation du Secrétariat :	Approbation globale

DESCRIPTION DU PROJET

1. Au nom du gouvernement de la Barbade, le PNUE, en tant qu'agence principale d'exécution, a soumis une demande de financement pour la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH), d'un coût total de 161 884 $US, comprenant 52 500 $US, auxquels s'ajoutent des coûts d'appui pour les agences de 6 825 $US pour le PNUE, et 97 000 $US, auxquels s'ajoutent des coûts d'appui pour les agences de 5 559 $US, pour le PNUD.[2] La demande comprend un rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche, le rapport de vérification de la consommation de HCFC pour la période 2022-2025 et le plan de mise en œuvre de la tranche pour la période 2027-2028.

Rapport sur la consommation de HCFC

2. Le gouvernement de la Barbade a déclaré une consommation de 0,21 tonne PAO de HCFC en 2025, soit 94,3 % de moins que la valeur de référence nationale des HCFC aux fins de la conformité. La consommation de HCFC pour 2021-2025 figure au tableau 1.

Tableau 1. Consommation de HCFC à la Barbade, 2021-2025 (données visées à l'article 7)

HCFC-22	2021	2022	2023	2024	2025	Référence
Tonnes métriques (tm)	8,95	19,87	8,54	12,46	3,81	66,74
Tonnes PAO	0,49	1,09	0,47	0,69	0,21	3,69

3. La consommation de HCFC a diminué entre 2021 et 2025, à l'exception des hausses observées en 2022 et 2024, qui reflètent un cycle d'importation récurrent. Les importateurs achètent de plus grandes quantités lorsque les stocks de fluides frigorigènes doivent être reconstitués, afin de réduire l'impact des droits d'importation et d'obtenir des tarifs unitaires plus bas auprès des fournisseurs. La tendance générale à la baisse a été favorisée par l'application du système de licences et de quotas, la disponibilité accrue de solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP), la formation des techniciens et les actions de sensibilisation ciblant les principales parties prenantes et le grand public.

Rapport sur la mise en œuvre du programme de pays

4. Les données sur la consommation de HCFC fournies par le gouvernement de la Barbade dans son rapport de mise en œuvre du programme de pays pour 2025 sont cohérentes avec les données communiquées au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal.

Rapport de vérification

5. Le rapport de vérification a confirmé que le gouvernement mettait en œuvre un système de licences et de quotas pour les importations et les exportations de HCFC et que la consommation totale de HCFC déclarée au titre de l'article 7 du Protocole de Montréal pour la période 2022-2025 était correcte (comme indiqué dans le tableau 1 ci-dessus). La vérification a recommandé de renforcer davantage les procédures de transit et la collecte de données sur les substances réglementées, notamment par le biais de formations douanières ou en permettant à l'Unité nationale de l'ozone (UNO) d'accéder aux systèmes automatisés de données douanières, afin d'améliorer son processus de collecte et de communication des données. Ces recommandations seront traitées en priorité au cours de la deuxième tranche, comme l'a confirmé le PNUE. L'UNO collaborera avec le Département des douanes et des accises, ainsi qu'avec le Département du commerce et des affaires douanières, afin d'étudier et de faire progresser les améliorations suggérées, et

[2] Conformément à la lettre du 7 septembre 2026 adressée au Secrétariat par le ministère de l'Environnement, de l'Embellissement national et de la Pêche de la Barbade.

de les mettre en œuvre au cours de la deuxième tranche, sous réserve de leur faisabilité et des approbations nécessaires.

État d'avancement de la mise en œuvre de la phase I du plan de gestion de l'élimination des HCFC

6. La phase I du PGEH s'est achevée le 31 décembre 2023, conformément à la prolongation approuvée par le Comité exécutif dans sa décision 91/41. Le rapport d'achèvement de projet a été présenté le 20 juin 2024.

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

7. Quatre réunions de sensibilisation ont été organisées à l'intention de 42 parties prenantes (dont 12 femmes), parmi lesquelles figuraient des importateurs, des dirigeants de l'Association du secteur de la réfrigération et de la climatisation, du Département du commerce et de la consommation, ainsi que des courtiers en douane. Les enjeux abordés comprenaient le processus d'importation des HCFC et le système de quotas, l'élimination progressive des HCFC et les questions connexes, les mises à jour des politiques, ainsi que la transition vers des technologies de substitution.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

8. Au cours de la période de mise en œuvre, les activités suivantes ont été réalisées :

a) *Renforcement du contrôle et de la surveillance des importations de HCFC et d'équipements fonctionnant aux HCFC :* une procédure d'appel d'offres a été engagée pour l'acquisition de deux appareils d'identification des fluides frigorigènes, dont la livraison est prévue d'ici janvier 2027 ;

b) *Renforcement de la capacité des écoles professionnelles pour la formation des techniciens :* une liste d'équipements et d'outils[3] pour deux centres de formation (le Conseil de formation professionnelle de la Barbade (BVTB) et l'Institut de technologie Samuel Jackman Prescod (SJPI)) a été élaborée et parachevée, et le processus d'acquisition a été engagé, la livraison étant prévue d'ici janvier 2027 ; un séminaire technique a été organisé à l'intention de 49 techniciens et utilisateurs finaux (dont 10 femmes) sur les systèmes de climatisation au R-290 et le refroidissement durable ; et

c) *Sensibilisation du public et des parties prenantes :* une bannière de sensibilisation, une brochure technique et du matériel promotionnel relatifs à l'élimination progressive des HCFC ont été élaborés et distribués aux parties prenantes et aux utilisateurs finaux ; quatre vidéos de formation ont été réalisées afin de promouvoir les mesures d'importation et d'exportation prévues dans le cadre du système de licences et de quotas pour les HCFC et de mettre en avant les meilleures pratiques dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation ; un séminaire technique sur la gestion des réductions de fluides frigorigènes et l'acquisition de matériel a été organisé à l'intention de 34 participants (dont 18 femmes), parmi lesquels figuraient des responsables de la gestion et de l'acquisition issus d'hôtels, d'entreprises de construction et d'organismes publics.

[3] Équipements de récupération et de recyclage, bouteilles de récupération, station mobile de formation à la réfrigération, climatiseurs, appareils d'identification des fluides frigorigènes, condenseurs et évaporateurs de rechange, pompe à vide, détecteur de fuites électronique, balances électroniques, manifold numérique, vacuomètres numériques, multimètres à pince, balance électronique pour fluides frigorigènes, thermomètres, flexibles avec vannes, raccord pour orifice de service, pinces à percer, flexible de chargement, matériel de brasage, outils et accessoires.

Mise en œuvre et suivi du projet

9. L'unité nationale de l'ozone (UNO) a assuré la coordination, la mise en œuvre, le suivi et l'établissement des rapports relatifs aux activités du projet. Sur les 11 500 $US approuvés au titre de la première tranche, 9 000 $US ont été décaissés pour la rémunération du personnel du projet.

Activités pour maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

10. Les activités préparatoires ont débuté par l'élaboration d'un plan de travail détaillé définissant le périmètre des activités, le calendrier de mise en œuvre, les responsabilités et les étapes clés destinées à guider l'exécution du projet. Un consultant international a été recruté, tandis que le recrutement du consultant national est en cours et devrait être finalisé d'ici la mi-novembre 2026. Des partenariats et des mécanismes de coordination ont également été mis en place avec les principales parties prenantes nationales, notamment l'Institut national de normalisation de la Barbade, les entités gouvernementales concernées et les représentants du secteur de la réfrigération et de la climatisation.

Niveau de décaissement des fonds

11. En juillet 2026, sur les 261 000 $US approuvés à ce jour (36 000 $US pour le PNUE et 225 000 $US pour le PNUD), 40 100 $US avaient été décaissés (33 500 $US pour le PNUE et 6 600 $US pour le PNUD), comme le montre le tableau 2. Le solde de 220 900 $US sera décaissé en 2026-2027.

Tableau 2. Rapport financier sur la phase II du PGEH pour la Barbade ($US)

Agence	Première tranche		Activités supplémentaires (décision 89/6) approuvées à la 96e réunion		Total		
	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Approuvée	Décaissée	Solde
PNUE	36 000	33 500	0	0	36 000	33 500	2 500
PNUD	125 000	0*	100 000	6 600	225 000	6 600	218 400
Total	**161 000**	**33 500**	**100 000**	**6 600**	**261 000**	**40 100**	**220 900**
Taux de décaissement (%)	**20,8**		**6,6**		**15,36**		

**Un bon de commande portant sur du matériel et des outils au titre de la première tranche, pour lequel une approbation pour un montant de 125 000 $US a été accordée au PNUD, est en cours de préparation. La valeur exacte du bon de commande sera connue lors de son émission, prévue d'ici décembre 2026. Le paiement sera effectué à la réception du matériel et des outils, prévue d'ici fin janvier 2027.*

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

12. Les activités suivantes seront mises en œuvre par le PNUE et le PNUD entre janvier 2027 et décembre 2028 :

a) *Amélioration du cadre politique, législatif et réglementaire :* procéder à un examen de la législation et élaborer un rapport sur les options législatives en vue de l'interdiction des importations de HCFC à compter du 1er janvier 2030 ; organiser une réunion avec les parties prenantes et un groupe de discussion sur l'interdiction prévue (PNUE) (10 000 $US) ;

b) *Renforcement du contrôle et de la surveillance des importations de HCFC et d'équipements fonctionnant aux HCFC :* réaliser une étude de faisabilité sur l'intégration du programme de formation sur l'ozone dans le programme de formation interne du Département des douanes et des accises, accompagnée de recommandations pertinentes et de modules de formation (PNUE) (6 000 $US) ; organiser un atelier de formation à l'intention de 30 agents

des douanes et des services chargés de l'application de la loi sur le contrôle et la surveillance des HCFC et des équipements fonctionnant aux HCFC, la classification à l'aide des codes du système harmonisé, la prévention du commerce illicite, l'application de l'interdiction des équipements fonctionnant aux HCFC, la manipulation et le stockage en toute sécurité des fluides frigorigènes de substitution, ainsi que la collecte de données (PNUE) (6 000 $US) *;* acquisition de deux appareils d'identification des fluides frigorigènes pour le service des douanes (PNUD) (11 000 $US) ;

c) *Renforcement des capacités des écoles professionnelles en matière de formation des techniciens :* acquisition d'un deuxième lot d'équipements et d'outils[4] pour deux centres de formation (BVTB et SJPI) destinés à la formation de techniciens en réfrigération et climatisation (PNUD) (86 000 $US) ;

d) *Sensibilisation du public et des parties prenantes :* Mener une campagne nationale de sensibilisation à l'intention du grand public afin de diffuser des informations sur le PGEH en faveur de la transition vers des solutions de remplacement à faible potentiel de réchauffement planétaire (PRP), par le biais de divers canaux médiatiques en ligne et traditionnels (PNUE) (19 000 $US) ;

e) *Activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et* de climatisation *au titre de la décision 89/6* : collecte et analyse des données relatives aux équipements de réfrigération et de climatisation fonctionnant encore aux HCFC, visites sur site et enquêtes, identification des obstacles à l'adoption de technologies à haute efficacité énergétique et à faible PRP, élaboration de critères de priorisation pour le remplacement des équipements, examen des normes minimales de performance énergétique existantes et proposées ainsi que des politiques connexes, élaboration de recommandations et de feuilles de route pour l'adoption de technologies à haut rendement énergétique, conception et mise en œuvre du projet de démonstration en matière d'efficacité énergétique, ainsi que la mise en place de consultations avec les parties prenantes, d'activités de formation, l'élaboration de normes et de recommandations politiques visant à soutenir la transition vers des technologies de climatisation à haut rendement énergétique et à faible PRP, et des initiatives de sensibilisation ; et

f) *Coordination et suivi du projet* : les activités comprennent la surveillance, l'évaluation et la présentation de rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PGEH (PNUE) (11 500 $US).

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SECRÉTARIAT

OBSERVATIONS

Rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

Cadre juridique

13. Le gouvernement de la Barbade a fixé les quotas d'importation de HCFC pour 2026 et 2027 à 0,67 et 0,47 tonne PAO respectivement, ce qui est inférieur aux objectifs de contrôle du Protocole de Montréal.

[4] Équipements de récupération et de recyclage, appareils d'identification des fluides frigorigènes, systèmes de climatisation, pompe à vide, détecteurs de fuites électroniques, manifold numérique, vacuomètre, pompe à huile, kits de perçage, thermomètres, matériel de brasage, équipement de sécurité, ainsi que d'autres outils et accessoires

14. Dans le cadre de l'approbation de la phase II du PGEH à la 91e réunion, le pays s'est engagé à mettre en œuvre une interdiction d'importation d'équipements fonctionnant aux HCFC à compter du 1er janvier 2024. En réponse à la demande du Secrétariat, le PNUE a précisé que cette interdiction n'avait pas encore été mise en œuvre ; toutefois, les travaux préparatoires sont en cours, notamment la définition du champ d'application et des exigences de la législation nécessaire. Compte tenu du temps nécessaire aux consultations, ainsi que des procédures d'approbation requises pour la révision de la loi sur les douanes et l'aval du Conseil des ministres, un délai supplémentaire est nécessaire. Le gouvernement prévoit de parachever l'interdiction d'ici décembre 2028. Le PNUE a en outre indiqué que, dans l'intervalle, grâce à la coopération entre l'UNO, les douanes et les importateurs, ces derniers se sont volontairement abstenus d'importer des équipements fonctionnant aux HCFC.

Secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération

15. Le Secrétariat a noté que la deuxième tranche, dont la soumission à la 96e réunion en 2025 était initialement prévue, avait été reportée à deux reprises en raison d'un faible taux de décaissement et de l'absence de rapport de vérification. Le PNUE a expliqué que des mesures avaient depuis été prises pour remédier à ces retards, notamment un renforcement de la coordination et le recrutement d'un coordinateur adjoint de projet, ce qui a permis d'améliorer l'avancement de la mise en œuvre.

16. Il a également été noté que, bien que le rapport de vérification ait été soumis et que le décaissement de la première tranche ait atteint 20,8 %, des retards considérables ont été enregistrés dans l'acquisition d'outils et d'équipements destinés aux centres de formation. Le PNUD a expliqué que le démarrage de la mise en œuvre avait été affecté par des retards administratifs et les exigences liées au lancement du projet. Un délai supplémentaire a été nécessaire pour l'élaboration et la validation du mandat, les consultations avec les parties prenantes, la préparation des spécifications techniques pour les équipements spécialisés et la coordination entre les parties prenantes. Le PNUD a en outre expliqué que, malgré les retards initiaux dans les acquisitions, les travaux préparatoires avaient été menés à bien, notamment l'identification des équipements et outils requis, une évaluation des besoins en équipements, la validation des spécifications techniques, la préparation de la documentation relative à l'acquisition de matériel et le parachèvement du plan d'acquisition. Le plan d'approvisionnement et les spécifications techniques de l'équipement ayant été parachevés, approuvés et communiqués au fournisseur, le bon de commande devrait être émis d'ici décembre 2026, la livraison de l'équipement étant prévue pour fin janvier 2027, ce qui permettra au pays de poursuivre les activités de formation et de renforcement des capacités prévues dans la phase II du PGEH.

17. En ce qui concerne la lenteur des progrès dans le cadre des activités supplémentaires visant à maintenir l'efficacité énergétique dans le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération, le PNUD a expliqué que ces activités avaient été approuvées à la 96e réunion en mai 2025. Leur lancement a été retardé, mais des progrès ont depuis été réalisés au niveau des préparatifs, notamment le recrutement d'un consultant international et le parachèvement du plan de travail. Le consultant national sera également en poste d'ici la mi-novembre 2026, et le PNUD prévoit que la mise en œuvre effective débutera en novembre 2026. Le PNUD a également indiqué que la première étape, à savoir un atelier de lancement avec les principales parties prenantes, devrait être achevée d'ici la fin décembre 2026.

18. Le Secrétariat a examiné l'état de la mise en œuvre des activités d'acquisition et des mesures supplémentaires d'efficacité énergétique, tout en tenant compte des efforts déployés, des progrès réalisés dans d'autres volets et de la dynamique acquise dans la mise en œuvre du projet. Afin d'éviter tout retard supplémentaire dans la mise en œuvre de la phase II du PGEH, le Secrétariat a examiné la soumission, étant entendu que, si l'approbation de la deuxième tranche était recommandée, le Trésorier serait invité à transférer les fonds approuvés au PNUD uniquement après confirmation par le Secrétariat que le bon de commande pour les équipements et outils relevant de la première tranche avait été émis, que les équipements et outils avaient été reçus, et que l'atelier de lancement, première étape clé des activités d'efficacité énergétique, avait été mené à bien.

Plan de mise en œuvre de la deuxième tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC

19. En ce qui concerne le calendrier d'acquisition des outils et du matériel destinés aux centres de formation proposés au titre de la deuxième tranche, le PNUD a indiqué que ces acquisitions interviendraient à la fois après l'approbation de la deuxième tranche et une fois achevées les activités d'approvisionnement restantes de la première tranche. Le plan d'acquisition détaillé, comprenant les quantités, les spécifications techniques, les coûts estimés et la répartition des lots, a déjà été parachevé. Sur la base du calendrier de mise en œuvre actuel, les achats devraient débuter peu après que ces conditions préalables auront été remplies, la livraison des équipements et des outils étant prévue courant 2027. Le PNUD et l'UNO continueront de suivre de près l'avancement de la mise en œuvre et les délais d'acquisition afin de garantir la livraison, l'installation et l'utilisation des équipements dans les délais prévus, au cours de la période de mise en œuvre approuvée du projet.

20. En ce qui concerne les mesures prises pour assurer une mise en œuvre sans heurts, le PNUE a indiqué que, grâce à l'arrivée du coordinateur adjoint du projet et au renforcement de la coordination entre l'UNO, les agences et les autres parties prenantes, le projet devrait progresser comme prévu. Le PNUE et le PNUD ont réitéré leur soutien continu à l'UNO, ainsi que leur coordination avec celle-ci, et leur engagement à examiner les progrès réalisés par rapport au plan de travail.

Mise en œuvre de la politique en matière d'égalité des sexes

21. Conformément à la politique du Fonds multilatéral et aux décisions 84/92 d) et 90/48 c), la Barbade a continué à promouvoir la participation des femmes dans le secteur de l'entretien des équipements de réfrigération et de climatisation et à aligner les activités du PGEH sur le cadre gouvernemental. L'UNO a encouragé la participation des femmes à la planification, à l'élaboration des politiques et à la prise de décision, aux consultations, au renforcement des capacités et aux activités de vulgarisation ; elle a utilisé un langage et des images représentant les femmes dans les supports du projet ; et elle a systématiquement collecté et communiqué des données sur la participation des hommes et des femmes. Une technicienne en équipements de réfrigération et de climatisation a participé à l'atelier du PNUE intitulé « Les femmes dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation » en novembre 2023, et les femmes représentaient en moyenne 34 % des participants pendant la mise en œuvre du projet. Les activités de la deuxième tranche continueront d'encourager la participation des femmes et de collecter des données ventilées par sexe.

Durabilité de l'élimination des HCFC et évaluation des risques

22. Le ministère de l'Environnement, de l'Embellissement national et de la Pêche garantit la durabilité à long terme de l'élimination des HCFC, le PGEH s'inscrivant dans le programme de travail du ministère approuvé par le Conseil des ministres et bénéficiant du soutien de ressources nationales et de mécanismes législatifs. Les activités de renforcement des capacités sont coordonnées par l'UNO et mises en œuvre en collaboration avec l'Association de la réfrigération et de la climatisation de la Barbade, le BVTB, le Conseil de l'enseignement et de la formation techniques et professionnels, ainsi que les écoles techniques et professionnelles, ce qui favorise la poursuite de la formation des techniciens au-delà du PGEH. La coopération continue entre l'UNO et le Département des douanes et des accises de la Barbade, ainsi que l'intégration proposée des modules du Protocole de Montréal dans la formation douanière standard, contribueront à maintenir les capacités douanières. Les activités visant à maintenir l'efficacité énergétique soutiendront la réalisation d'enquêtes et d'évaluations techniques, la révision des normes minimales de performance énergétique et des politiques d'étiquetage, l'élaboration d'une feuille de route de transition et d'un projet de démonstration, ainsi que la formation des parties prenantes, renforçant ainsi l'environnement propice aux technologies de climatisation et de réfrigération à haute efficacité énergétique et à faible PRP. Parmi les risques identifiés figurent les changements dans les priorités nationales concernant le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et les changements au sein des points focaux gouvernementaux, qui pourraient retarder les approbations, les rapports et les demandes de financement. Ces risques seront atténués grâce aux appels réguliers de suivi du projet organisés par le PNUE, aux réunions avec l'UNO, et, si nécessaire, à des communications officielles proposant un soutien et des solutions. Sur la base de ces

dispositions institutionnelles, des partenariats durables et des mesures d'atténuation, les risques pesant sur la pérennité de l'élimination progressive des HCFC sont considérés comme faibles.

Conclusion

23. La Barbade respecte les niveaux de consommation maximaux autorisés au cours de la période considérée, et le taux de décaissement des fonds approuvés au titre de la tranche précédente est supérieur à 20 % (et à 6,6 % pour les activités supplémentaires d'efficacité énergétique approuvées à la 96e réunion). Bien qu'il y ait eu quelques retards dans l'acquisition de matériel et d'outils ainsi que dans la mise en œuvre des activités supplémentaires d'efficacité énergétique, des progrès ont été réalisés au cours de la mise en œuvre de la tranche, notamment l'organisation de quatre réunions de sensibilisation des parties prenantes, l'élaboration et la diffusion de matériel de sensibilisation et de vidéos de formation, la tenue de deux séminaires techniques, le recrutement d'un coordinateur adjoint de projet, le parachèvement de la liste des équipements et outils destinés aux établissements de formation professionnelle, et l'engagement des activités d'efficacité énergétique. Compte tenu de ces retards dans la mise en œuvre des activités, le transfert des fonds approuvés au PNUD serait donc soumis aux conditions énoncées dans la Recommandation ci-dessous. Les activités mises en œuvre et prévues continueront de renforcer le secteur de l'entretien de l'équipement de réfrigération et d'aider la Barbade à respecter ses obligations en matière d'élimination progressive des HCFC.

RECOMMANDATION

24. Le Secrétariat du Fonds recommande au Comité exécutif de prendre note du rapport périodique sur la mise en œuvre de la première tranche de la phase II du plan de gestion de l'élimination des HCFC (PGEH) pour la Barbade, et recommande en outre l'approbation globale de la deuxième tranche de la phase II du PGEH et du plan de mise en œuvre de la tranche correspondant pour 2027–2028 pour la Barbade, aux niveaux de financement indiqués dans le tableau ci-dessous, étant entendu que le Trésorier ne transférera les fonds approuvés associés à la tranche du PNUD qu'après confirmation par le Secrétariat que le bon de commande pour les équipements et outils relevant de la première tranche a été émis, que les équipements et outils ont été reçus, et que l'atelier de lancement, première étape clé des activités d'efficacité énergétique, a été mené à bien.

	Titre du projet	Financement du projet ($US)	Coûts d'appui ($US)	Agence d'exécution
a)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	52 500	6 825	PNUE
b)	Plan de gestion de l'élimination des HCFC (phase II, deuxième tranche)	97 000	5 559	PNUD